

M. HENDERSON : Je désire signaler au ministre de la Marine et des Pêcheries l'état du phare de la jetée de la ville d'Oakville. Il y a environ deux ans, l'eau ayant miné en partie cette jetée, le phare fut porté vers la rive, et resta là un temps considérable. Durant la première partie de cette année, la jetée fut réparée et relevée; de sorte qu'il ne serait pas difficile de ramener le phare à l'extrémité de la jetée où il était auparavant, et là où il serait utile. Il sert à peu de chose dans sa situation actuelle. Je demanderais au ministre de prendre note de cela.

Pour pourvoir aux dépenses de la commission anglaise nommée en vertu de la convention concernant les réclamations de la mer de Behring, ainsi qu'à la rémunération et aux frais d'avocat et de témoins, et autres dépenses s'y rapportant..... \$50,000

Le MINISTRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES : Ce montant est plus élevé, je crois, que celui dont nous aurons besoin. Lors de la première préparation des estimations, je n'avais pas de données sur lesquelles je pusse me baser pour déterminer quelle serait cette dépense. Je savais que le gouvernement américain avait affecté une somme de \$75,000, et j'ai cru d'abord que nous ferions mieux de voter \$50,000; mais après avoir fait cette recommandation au Conseil, j'étudiai attentivement la question avec mes fonctionnaires, et il me sembla que je ne devais pas demander un aussi forte crédit à la Chambre. Je proposerai donc que ce crédit soit réduit à \$30,000, ce qui sera suffisant, je pense.

M. ELLIS : Est-ce que le gouvernement canadien paie tous les frais ?

Le MINISTRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES : Chaque gouvernement paie une moitié des dépenses de la commission. Il a été entamé des négociations entre l'Angleterre et les Etats-Unis dans le but de répartir les dépenses entre ces deux pays. On n'est arrivé à aucune décision définitive; mais le gouvernement américain a consenti à payer une moitié des frais, et le gouvernement anglais a consenti à payer toutes dépenses, en outre de 5 pour 100 du montant du jugement. Nous avons à payer 5 pour 100, et nous devons prendre des moyens à cet effet.

M. FOSTER : L'honorable ministre voudrait-il nous donner une idée de ce que sera cette commission, et comment elle sera composée, non seulement en ce qui concerne les commissaires, mais aussi l'avocat ?

Le MINISTRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES : L'honorable député sait qu'avant le changement de gouvernement, le juge King, de la part du gouvernement fédéral, et le juge Putnam, de la part du gouvernement américain, furent choisis. Des communications furent échangées entre les gouvernements respectifs, dans le but d'annoncer officiellement en même temps la nomination de ces messieurs. Les commissaires sont actuellement à délibérer sur la date approximative de la réunion de la commission. Le gouvernement américain a choisi deux avocats pour le représenter, et le gouvernement canadien a agi de même. Il faudra aussi un agent à la Colombie-Anglaise pour agir

comme sollicitateur pour réunir les témoins et les tenir prêts à comparaître devant la commission.

M. FOSTER : A-t-on fait un choix ?

Le MINISTRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES : Oui; M. Bodwell sera l'agent à la Colombie-Anglaise, et l'honorable M. Peters et M. Béique, de Montréal, sont les deux avocats canadiens choisis. Les réclamants se sont eux-mêmes choisis des représentants. Je n'ai aucun doute que ces avocats s'entendront avec l'avocat du gouvernement fédéral.

La date à laquelle siégera la commission n'est pas encore déterminée; mais les commissaires sont à délibérer sur le sujet. Je crois que cette commission se réunira vers le milieu de novembre. Je ne puis donner de renseignements plus définis.

Pour payer le coût d'une nouvelle goëlette à voiles construite pour le service de protection des pêcheries, pour remplacer le *Vigilant*, y compris les voiles..... \$10,500

Sir CHARLES-HIBBERT TUPPER : Qu'allez-vous faire du *Vigilant* ?

Le MINISTRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES : Mon prédécesseur dans le département a accordé une entreprise pour la construction d'un nouveau bateau appelé *Oxprey*, qui a été lancé il y a 3 semaines environ. D'après les termes du contrat, l'entrepreneur devait accepter le *Vigilant* pour la valeur de \$2,000, comme partie de son paiement.

Pour payer la balance des frais de recouvrement des honoraires de licences exigés à tort par le gouvernement de Terre-neuve des pêcheurs du Canada..... \$500

Sir CHARLES-HIBBERT TUPPER : Le litige est-il réglé ?

Le MINISTRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES : Pas tout à fait.

Pour faire face aux dépenses des experts dans leur enquête sur la vie des phoques, sous l'autorité des règlements établis par la sentence arbitrale, mer de Behring..... \$3,500

M. FOSTER : Est-ce que cette enquête se fait actuellement ?

Le MINISTRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES : Des enquêtes indépendantes sont faites par les deux gouvernements dans le but d'étudier la question de la durée de la vie et des habitudes des phoques, leur destruction et ses causes. L'ex-gouvernement a nommé M. Macoun et M. Halkett, qui sont là actuellement. Nous avons reçu d'eux des rapports.

Ecoles des sauvages, Manitoba et Territoires du Nord-Ouest ..... \$16,176

M. OLIVER : Je désire attirer l'attention de la Chambre sur la différence qu'il y a entre des crédits votés pour certaines fins "dans" les Territoires du Nord-Ouest, et pour certaines fins "pour" les Territoires du Nord-Ouest. On s'est plaint de temps en temps, dans cette chambre, de voir de fortes sommes dépensées dans les Territoires du Nord-